



La Jeunesse au pays des merveilles

La Jeunesse de Trélex se porte bien et n'a pas manqué l'occasion de briller au Giron des Jeunesses du district de Nyon qui s'est tenu du 25 au 29 juin à Marchissy.

Ainsi, le clan trélexien a tout simplement remporté deux distinctions au concours du corso fleuri : le Prix de l'originalité et le Prix du public. Et même trois distinctions puisque la troisième place glanée au classement général, sur 9 participants, vaut assurément la peine d'être mentionnée. Pour preuve : une coupe a été remise à la Jeunesse de Trélex pour s'être hissée sur le podium. Il faut dire que le char trélexien avait fort belle allure avec son Alice sortie de l'imaginaire de l'écrivain Lewis Carroll. « Comme le thème général du Giron était les contes de fées, on s'est dit que ce serait une bonne idée

de l'appliquer à notre char. Alors on s'est réuni un soir en assemblée et chacun est venu avec ses propositions. C'est Alice au pays des merveilles qui a séduit tout le monde », détaille Zoélie Valentino, secrétaire de la Jeunesse de Trélex.

Encore fallait-il réaliser grandeur nature l'esquisse présentée. Pour cela, la dizaine de membres s'est retrouvée « à chaque fois que nous avions un moment de libre » chez Noah Cherpilod, président, à Trélex, pour mettre la main à la pâte. Et ce dès le mois de mars. Des heures et des heures pour aboutir à ce corso qui a tant séduit.



La Jeunesse de Trélex sera encore à l'honneur le 6 septembre prochain à l'occasion de son repas annuel de soutien. On retrouvera, enfin, cette belle équipe pour la Fête de la bière du 4 octobre, où la Jeunesse contri-

buera à l'organisation de la manifestation portée par Les Festifs.

Pour participer au repas de soutien du 6 septembre : 078 670 65 20

Avec C'est Patou, les épiceries romandes se fédèrent

Vous connaissiez déjà Carole Richardet comme gérante de l'épicerie C'est Patou, ouverte il y a 4 ans au village. Une commerçante dévouée et se mettant, avec son équipe, à l'écoute des besoins de ses clients. Vous allez désormais la découvrir coprésidente de l'Association des épiceries alternatives romandes, une structure constituée au mois de mai dernier à Lausanne.

La raison d'être de cette association ? Proposer une alternative à la grande distribution. Dans le détail, les missions sont nombreuses, dont l'approvisionnement prioritaire auprès des fermes et unités de transformation artisanale dans un territoire, le respect du travail de chaque actrice et acteur des circuits alimentaires, ou, encore, la réduction des emballages et la lutte contre le gaspillage. « L'initiative vient de l'association Les Artisans de la transition, qui édite *La Revue durable*. Dans le cadre de l'une de leurs études, ils ont approché les épiceries romandes pour les ques-

tionner et en sont arrivés à en qualifier certaines d'alternatives, dont la nôtre. Cette enquête a permis une première rencontre entre les gérants d'épiceries et c'est à ce moment que nous avons senti qu'il fallait se regrouper », détaille Carole Richardet.

Dans ce cadre-ci, « l'alternatif » s'applique tant à des épiceries indépendantes, comme c'est le cas de C'est Patou, qu'à des coopératives ou des modèles participatifs. « L'un des premiers enjeux sera de faire des différences structurelles des épiceries membres une force com-



De g. à dr. : Christos Kornaros (Le Local, Nyon), Carole Richardet (C'est Patou, Trélex), Wendy Glus (Bio Boulevard, GE), Véronique Fruttschi (Le Rucher, La Chaux-de-Fonds), Cécile Gavlak (elimenterre, Etoy).

mune », évoque Carole Richardet. A terme, diverses actions sont envisagées, toutes pour la promotion de l'agroécologie et du commerce de proximité. Plus tard, peut-être, s'agira-t-il aussi d'approcher le monde politique pour faire passer quelques messages... Dont, peut-être, celui-ci : « Nos produits ne sont pas néces-

sairement plus chers qu'ailleurs car, tout en rétribuant les producteurs de manière juste, nous économisons sur les coûts de distribution et livraison. »

Infos : www.patou.ch
www.artisansdelatransition.org

Conseil communal : le lieu où l'avenir du vil

En Suisse, les villages sont gouvernés par le peuple grâce à deux entités qui conversent selon une organisation séculaire : le Conseil communal (organe législatif) d'un côté, composé actuellement de 45 membres ; et la Municipalité (organe exécutif) de l'autre, regroupant cinq élus, dont un-e syndic-que, et chargée de gérer les affaires communales, avec l'aide d'une administration. Entre les deux, pourrait-on dire, se trouve le président du Conseil communal. C'est lui qui est chargé d'assurer la bonne tenue des débats ; lui, ou elle, à qui revient la tâche d'arbitrer les échanges pour le bon fonctionnement général.

« On a eu des débats sans complaisance, mais avec respect. »

Olivier Montaguti, actuel
président du Conseil communal

Au mois de juin dernier, lors de la séance du Conseil communal, François Vautier a revêtu pour la dernière fois les habits de premier citoyen du village (titre honorifique dévolu au président), après plus de 6 années en poste. Il cède sa place à Olivier Montaguti, élu par le Conseil communal. Conversation.

François Vautier, pourquoi avoir choisi de quitter une fonction que vous semblez avoir beaucoup aimée ?

François Vautier (FV) Tout simplement car je pense qu'il ne faut pas faire l'année de trop. C'est en fait un savant équilibre à trouver : en faire assez pour la stabilité de l'institution et partir à temps pour ne pas lasser. Après plus de six années, je pense viser juste. Et surtout, il est très important, selon moi, que le successeur prenne ses marques une année avant le changement de législature. Par contre, je reste membre du Conseil communal.

Olivier Montaguti, vous attendiez-vous à prendre le relais ?

Olivier Montaguti (OM) Disons que, dès le moment où l'on entre au Bureau du Conseil communal et que, petit-à-petit, on s'implique de plus en plus, jusqu'à devenir vice-président, on s'attend à accéder un jour à cette fonction, quand bien même il faut être plébiscité par le Conseil communal. Quand François Vautier m'a annoncé son intention de se retirer, et même si j'avais imaginé cela se produire plutôt dans deux ans, il n'y avait aucune raison pour que je ne me présente pas à sa succession et n'assume pas mes responsabilités.

Quel serait le Conseil idéal selon vous ?

FV L'idéal serait une assemblée qui représente fidèlement la population du village, avec des âges et des profils socio-économiques variés, des origines multiples, des gens des deux sexes équitablement représentés et, si possible, des personnes de chaque quartier car, finalement, les conseillers communaux sont les représentants du peuple et doivent faire remonter les préoccupations de chacun et chacune. Mais, bien sûr, ce n'est pas au président de l'imposer, mais bien au peuple de choisir ses représentants tous les cinq ans.

OM Je rajouterais que les étrangers qui habitent la commune, sous certaines conditions*, peuvent se faire élire au Conseil communal du village. Ils sont donc les bienvenus et leurs sensibilités ne peuvent que bonifier les débats.

Quel rôle doit avoir un président vis-à-vis de la Municipalité ?

FV Le président est élu par le Conseil communal et est totalement indépendant de la Municipalité. Cependant, j'ai veillé à instaurer un climat propice à la discussion avec la Municipalité actuelle, pour être sûr que nous tirions tous dans la même direction. Je me suis également permis, parfois, de les alerter sur certaines questions que le Conseil com-



François Vautier (à gauche), Olivier Montaguti (à droite)

munal pourrait leur poser. Mais il est aussi du rôle du président de faire que chacun reste bien à sa place et respecte ses prérogatives : la Municipalité présente ses intentions au Conseil communal et ce dernier vérifie puis valide, ou refuse, l'action projetée de la Municipalité.

OM L'une des choses les plus importantes est de veiller à ce que chacun ait le même degré d'information. Il est un fait que la Municipalité travaille presque au quotidien sur ses dossiers, aidée en cela par l'administration communale, tandis que les membres du Conseil communal ne se réunissent que quatre fois par année, plus quelques séances de commission. Il est donc crucial que la Municipalité soit comprise par le Conseil et pour cela qu'elle accepte d'expliquer des choses qui peuvent lui paraître élémentaires. En conséquence, il est aussi important de laisser les membres du Conseil interroger ceux de la Municipalité.

Même si la discussion s'éternise ?

OM Absolument, tant qu'on ne tombe pas dans la répétition abusive.

FV Il en va là de la patte personnelle de chaque président. A titre personnel, j'ai toujours essayé de laisser la parole circuler, même si les séances devaient se rallonger.

Comment qualifier ces cinq dernières années de débats au Conseil communal ?

OM On a eu des débats sans complaisance, mais avec respect. Ce fut, il faut l'avouer, bien plus animé que les années précédentes.

FV Ceci s'explique par le fait qu'une poignée de nouvelles personnes a rejoint l'assemblée, ou simplement s'est sentie plus libre de s'exprimer, avec l'expérience acquise.

OM Ce sont des gens qui, à cause peut-être d'un manque de connaissance de l'histoire du village, s'interrogent sur des choses qui peuvent paraître basiques pour certains plus anciens. Le fait de questionner est un droit et, finalement, demander systématiquement des explications permet de mieux saisir les problématiques et de décider en connaissance de cause.

FV Il faut aussi dire que, en début de législature, nous avons rappelé aux membres du Conseil leurs droits, à savoir d'user d'outils démocratiques que sont les postulats, les motions ou les amendements. Et dans les faits, plusieurs projets réalisés par la Municipalité sont issus d'impulsions des membres du Conseil. C'est encourageant.

lage se décide

Au mois de juin dernier, le Conseil communal a choisi de réduire le nombre de membres de 45 à 40. Pourquoi ce choix ?

FV Car beaucoup de conseillers quittent l'assemblée en cours de mandat et que, en comparant les moyennes cantonales, nous nous sommes rendu compte que nous étions relativement nombreux pour un village de 1400 habitants. Cependant, nous avons augmenté le nombre de suppléants de 12 à 15. L'assemblée l'a voulu ainsi.

Sauf erreur, vous avez-dû vous prononcer personnellement...

FV C'est vrai. Lors de ce débat, plus précisément sur un amendement,

Comment encourager la population à participer à l'élection de mars 2026 pour accéder au Conseil communal ?

OM Il faut expliquer que la meilleure manière de s'intégrer, outre participer à la vie locale, c'est d'entrer au Conseil communal. Si l'on est curieux et qu'on veut apprendre les mécanismes de la gestion de son village, et surtout proposer des projets de développement quels qu'ils soient, siéger au Conseil communal devient passionnant. Qui plus est, le temps à investir est parfaitement supportable.

FV Absolument ! C'est un grand avantage de notre démocratie : nous pouvons donner notre avis. Il faut aussi

« Plusieurs projets réalisés par la Municipalité sont issus d'impulsions des membres du Conseil communal. »

François Vautier, ancien président du Conseil communal.

alors que le score était parfaitement égal entre le oui et le non, j'ai dû faire pencher la balance. Dans ce cas précis en faveur d'une réduction des effectifs de l'assemblée.

Un président vote-t-il ?

FV Seulement si le vote à bulletin secret est demandé ou en cas d'égalité lors du vote à main levée.

Pourquoi les gens démissionnent-ils du Conseil ?

OM Car il s'agit de la vie au XXI^e siècle. Plus personne, à priori, naît, vit et meurt dans la même commune. Les gens, pour des raisons professionnelles ou familiales, sont amenés à déménager plusieurs fois dans leur vie. Or comme il faut être résident du village pour siéger, ceux qui quittent le village perdent de facto leur mandat.

que les gens cessent de penser que tout est joué d'avance, ce qui est bien sûr faux, et que ce sont toujours les mêmes qui prennent la parole. Non, la parole peut être prise, et doit être prise, par tout le monde. Il y a un autre avantage inhérent à la taille de notre village : les partis politiques traditionnels ne sont pas représentés au Conseil communal. Dès lors, chacun et chacune peut sans doute se sentir plus libre d'exprimer ses opinions.

Rendez-vous le mardi 28 octobre à 19h

A quelques mois des élections communales, Les Autorités de Trélex convient la population à une séance d'information sur la gestion politique du village. L'événement se tiendra à la salle polyvalente dès 19h.

*Selon l'article 3 de la Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), ont droit de se faire élire au niveau communal les personnes étrangères, hommes et femmes, âgées de dix-huit ans révolus, domiciliées dans la commune, qui résident en Suisse au bénéfice d'une autorisation depuis dix ans au moins et sont domiciliées dans le canton depuis trois ans au moins.

Deux nouveaux pasteurs à la paroisse régionale

La paroisse de Genolier-Givrins-Duilier-Trélex a la joie d'accueillir deux nouveaux pasteurs, Hermann Vienna, qui oeuvre déjà au sein de la paroisse depuis quelques années, et Sylvain Stauffer, qui habitera dès septembre la cure de Genolier avec sa femme Catherine. Après des années en paroisse, respectivement à Lausanne et dans le Gros-de-Vaud, Hermann Vienna et Sylvain Stauffer se réjouissent de découvrir notre région et d'aller à la rencontre de ses habitants. Les nouveaux ministres souhaitent proposer des activités qui



Hermann Vienna



Sylvain Stauffer

favorisent les rencontres, le partage et la joie, comme des pique-niques, des sorties ou des activités créatives. Il s'agira aussi de créer un lien avec Dieu. Les pasteurs proposeront donc également des temps où les uns et les autres pourront se poser ensemble des questions de sens et se tourner vers cette force qui est au coeur de la vie. Ils vont être accueillis lors d'un culte dans le jardin de la cure de Genolier (route de Trélex 10) le dimanche 7 septembre à 10h15. N'hésitez donc pas à aller les accueillir vous aussi.

Et si vous essayiez la voiture partagée ?

Depuis quelques mois, une voiture en partage est parquée au chemin de l'Acquedaine, à disposition des utilisateurs. Après un démarrage prometteur voyant plusieurs automobilistes louer ce véhicule, l'entreprise Mobility propose dès à présent aux habitants de Trélex de faire un essai gratuitement. Ou presque.

En effet, Mobility met à disposition 50 abonnements Easy, sans frais mensuels et sans frais d'activation la première année. Idéal, dit l'entreprise sur son site internet, pour les personnes qui n'ont besoin d'une voiture que quelques fois par an et qui n'ont pas envie de s'engager à long terme. Pour bénéficier de cette



action, il vous suffit de vous rendre sur le site internet de l'entreprise et de transmettre le code promotionnel suivant : **TRELEX25TN**.

www.mobility.ch

L'Ecrow, l'art de tout réparer

Pour lutter contre le gaspillage, une association propose de donner une seconde vie aux objets du quotidien. Dans son atelier de Nyon, tout se répare. Presque tout.

Voilà des années que le concept « d'obsolescence programmée » est apparu dans nos vies, avec sa terrible définition : « ensemble des techniques par lesquelles le responsable de la mise sur le marché d'un produit vise à en réduire délibérément la durée de vie ». Construire mal, donc, pour construire plus. Un peu partout dans le monde, la découverte de ces principes industriels a donné envie à certains de trouver la parade. Une solution qui s'explique en un verbe simple : réparer. Rien de neuf puisqu'il ne s'agit-là, en somme, que d'un retour aux anciennes méthodes. Après avoir été fondée à Eysins, l'association L'Ecrow s'est installée à la route de l'Etraz 20 de Nyon, dans le quartier de la Fondation Esp/Asse. Là, dans cet atelier aménagé sur mesure, tout est pensé pour réparer les objets du quotidien. Tous les objets, excepté les imprimantes, les machines dotées d'un moteur à combustion et,

bien sûr, « les réacteurs nucléaires japonais ou autres objets de même taille », expliquent les membres de l'association. Qui poursuivent : « Nous rêvons d'un monde où des ateliers de réparations fleuriraient dans chaque quartier ; où le jour du dépassement serait le 31 décembre ; où le partage, la solidarité et la mise en commun remplaceraient l'accaparement, le gaspillage et l'individualisme ; où les objets seraient conçus et produits de façon à être réparables indéfiniment. Pour nous, la réparation est un pilier de la transition écologique. »

Sur place, une dizaine de personnes se relaient pour réceptionner, évaluer, réparer, restituer. Aussi, un magasin de seconde main permet aux objets donnés à l'association, et réparés par elle, d'entamer une deuxième vie. Alors, si vous aussi ne souhaitez plus racheter indéfiniment le même objet parce qu'il a cassé trois fois, si vous aussi vous pensez que quelque chose ne tourne pas rond dans les procédés industriels actuels, rendez-vous à L'Ecrow.

Info: www.ecrou.ch



Brèves

■ A vos raquettes !

Le traditionnel Open de badminton de la Société Omnisports de Trélex est de retour le samedi 27 septembre à la salle polyvalente. Les joueurs de tous niveaux et tous âges sont les bienvenus. Pour y participer, cependant, une inscription est requise. Le jour de l'événement, vous trouverez en outre de quoi vous restaurer et même vous désaltérer grâce à l'apéritif offert par la Municipalité du village. Rendez-vous donc le 25 août sur le site internet (public.omnisports.ch) pour votre inscription et le 27 septembre dès 8h pour l'échauffement. Fin du tournoi à 14h.



■ Devenir pompier ? Pourquoi pas !

Vous avez toujours rêvé de devenir pompier ? Vous avez 18 ans et êtes en bonne santé ? Rendez-vous le 6 novembre à 19h30 à la caserne de Genolier pour une soirée d'information. Vous apprendrez tout ce qu'il faut savoir, notamment quels sont les tests à passer et les formations à suivre, pour entrer dans la grande famille des sapeurs.

Infos : www.sdis-nyon-dole.ch



■ Pour soutenir Bus Handicap

Depuis 1984, Bus Handicap Nyon accompagne avec cœur les personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite dans le district. Plus qu'un simple service de transport, l'association repose sur une équipe de bénévoles engagés, qui offrent bien plus qu'un trajet : une présence chaleureuse et un véritable engagement humain. Grâce aux différents soutiens, l'association dispose de véhicules adaptés pour assurer des trajets en toute sécurité et sérénité. Vous souhaitez soutenir l'association Bus Handicap ?

Rendez-vous sur le site internet www.bushandicap.ch.

Vous pouvez également faire un don à IBAN CH17 0832 6000 0031 8390 6.



Info administration

Greffe municipale
greffe@trelex.ch
022 369 92 92
Tous les matins de 8h à 11h

Bourse communale
Sur rendez-vous

Contrôle des habitants
habitants@trelex.ch
022 369 92 94
Mardi et vendredi de 8h à 11h
Jeudi de 17h30 à 19h30



Calendrier

6 septembre: Clean Up Day
6 septembre: Repas de soutien de la Jeunesse
27 septembre: Tournoi de badminton
4 octobre: Fête de la bière
9 octobre: Conseil communal
28 octobre: Séance d'information publique sur la politique villageoise
5 décembre: Conseil communal



Réservation des salles

La salle polyvalente (jusqu'à 250 places assises) peut être louée pour des fêtes, des mariages et tous types de manifestations à caractère familial.

La salle de la Tour (jusqu'à 40 places assises) est conçue pour des réunions de travail.

Pour réserver une de ces deux salles, écrire à info@trelex.ch



Impressum

Editeur:
Commune de Trélex
Place de la Tour 6 - 1270 Trélex
Responsable: E. Girod
Conception, édition: Publium SA
Rédaction: www.quartdheure.ch
Impression: BSR Imprimeurs SA



Une question concernant un sujet de cette édition ?